

INTRO DÉBAT REMplacement PÔLE 4-12

Issue d'un texte datant maintenant de plusieurs années, la fusion des différents types de remplacement est en train de devenir partout effective.

Initialement prévue pour réunir les Brigades départementales et les ZIL, celle-ci concerne désormais les Brigades de remplacement REP+ dans la plupart des départements (voire tous, à confirmer) où elles existent.

Si les DASEN se montrent rassurants dans les différentes instances où la situation est abordée, notamment en garantissant :

- Le maintien des conditions de travail préexistantes des personnels concernés
- Le maintien de brigades « officieuses » de remplacement REP+, de formation ou encore dans le spécialisé
- Le maintien du droit aux 18 demi-journées déchargées de classe en REP+,

Nous pouvons clairement en douter.

Plusieurs questions se posent et restent souvent sans réponse :

- La fusion entraîne souvent un élargissement des zones de remplacement pour une bonne partie des collègues TR. Les DASEN peuvent-ils ou elles garantir que cela n'impactera pas les conditions de travail (trajets, nouvelles écoles, quelles circonscriptions priorisées) ?
- Qui récupère la gestion des remplacements ? Les circos, par l'intermédiaire des secrétaires, les DSDEN ou carrément des boîtes privées, logiciels ou IA (type Andjaro) ? Ces choix impacteraient indubitablement les conditions de travail : les secrétaires connaissent bien souvent beaucoup mieux les TR qu'elles ou ils gèrent (lieu de vie, préférences d'enseignement). Elles et ils connaissent également les écoles et leurs besoins (capacités d'absorption des élèves à répartir, directions disponibles pour prendre la classe non remplacée ou non, etc...).

Que ce soit récupéré par les DSDEN ou des boîtes extérieures, la finalité serait très similaire : une déshumanisation de la gestion du remplacement, uniquement guidée par des biais statistiques voire des algorithmes...

- Comment reconstituer des brigades « officieuses » (type REP+, formation, spécialisé...) alors que le mouvement intra ne garderont plus qu'un seul intitulé de poste ? Quels seraient les critères ? Comment garantir aux collègues qu'ils et elles ne seront que sur un type de remplacement ?
- Comment être sûr·es que les 18 demi-journées sans classe en REP+ (formations, concertations...) soient maintenues ? Bien évidemment, et comme cela s'est produit par le



passé lors des pics d'absences des collègues en hiver, le risque de privilégier les remplacements de congés maladie, des temps partiels thérapeutiques de cours d'année et maximal.

- Les indemnités de déplacement (ISSR) resteront-elles toujours calculées à partir de l'école de rattachement ou arriverons-nous vers un calcul à partir de la commune d'exercice (de rattachement) comme cela avait envisagé par le passé ?

En bref, cette décision risque assurément de ne pas rester sans conséquences pour les conditions de travail des collègues et les droits spécifiques en REP+.

Le pôle national aimerait, si possible, avoir des remontées des Sden sur cette fusion, notamment pour connaître les conséquences de ces changements, savoir comment les collègues le vivent, avoir des chiffres sur l'efficience promise du remplacement ou même les actions menées dans les départements.

A l'issue de l'échange, ce serait intéressant d'arriver à des propositions d'actions nationales ou communes à mener auprès du Ministère ou des DSDEN...